



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) POUR MÉDIA DE PLASTIQUE T-3 : MÉLAMINE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET USAGE

NOMS DU PRODUIT :Mélamine T-3

NOM CHIMIQUE ET SYNONYMES :..... Plastique Thermodurci Amino

FAMILLE CHIMIQUE :..... S/O

FORMULE : N/A

USAGES :..... Média de sablage au plastique

NOM DU FABRICANT / FOURNISSEUR :

IST - International Surface Technologies
346, Allée du Golf, St-Eustache (Québec) J7R 0M8 Canada
Tél 450 963-4400 • Fax 450 963-5122
Sans frais : 1 877 629-8202
istsurface.com

ARTICLE 2 : INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nom C himique	N° CAS	Inscrit comme cancérogène dans le NTP, le CIRC ou l'OSHA 1910 (z) (préciser)	% W APPROX.
Granule moulée de Mélamine formaldéhyde	S/O	Non	98-99
Pigments	Variables	Non	< 1 - 1.5

ARTICLE 3 : DONNÉES PHYSIQUES

Point de fusion	S/O	Pression de vapeur	S/O
Taux d'évaporation	S/O	Densité de vapeur	S/O
Point d'ébullition	S/O	Gravité spécifique (H ₂ O=1)	1.47 -1.52
Solubilité dans L'eau	Insoluble	pH	6-8
Apparence et odeur	Granules solides, multicolores, pas d'odeur spécifique.)		
			



ARTICLE 4 : DONNÉES EN CAS DE FEU ET D'EXPLOSION

POINT DE RUPTURE	S/O
LIMITES EXPLOSIVES	S/O
MÉTHODES D'EXTINCTION D'INCENDIE	CO ₂ , produits chimiques secs ou vapeur d'eau
PROCÉDURES D'EXTINCTION D'INCENDIE	Généralement auto-extinguible. les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.
RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INSOLITES	Les produits finis ne sont pas considérés comme des dangers explosifs ou inflammables lorsqu'ils sont utilisés dans un système de projection correctement conçu et surveillé.

ARTICLE 5 : DONNÉES SUR LES DANGERS POUR LA SANTÉ

DANGER PAR LES VOIES D'ENTRÉE	Inhalation – Éviter l'inhalation. 0.
-------------------------------	--------------------------------------

PROCÉDURE D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE	Irritation des yeux et du nez, par contact mécanique uniquement.
CONTACT AVEC LA PEAU	Gorge et dermatite sur la peau
INHALATION	Retirer à l'air frais. Peau : laver avec du savon et de l'eau jusqu'à ce que les particules soient enlevées.
INGESTION	Non connu
PREMIERS SOINS	Yeux : Rincer à l'eau jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Interne - appeler un médecin. Inhalation: déplacer à l'air frais. Peau : Laver avec du savon et de l'eau jusqu'à ce que les particules soient enlevées.
CONDITIONS POUR UNE UTILISATION SÛRE	Portez toujours un respirateur approuvé NIOSH / OSHA lors de la manipulation de ce produit. Des lunettes de protection sont recommandées; Portez des vêtements de protection appropriés si la sensibilité à l'irritation mécanique provoque une gêne.

ARTICLE 6 : DONNÉES RÉACTIVES

STABILITÉ	Stable
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	La décomposition thermique peut dégager de la fumée : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.
POLYMÉRISATION HASARDEUSE	Ne se produira pas.

ARTICLE 7 : PROCÉDURE DE DÉVERSEMENT OU EN CAS DE FUITE

PROCÉDURES	Utilisez un aspirateur pour ramasser la poussière. Si un balayage est nécessaire, évitez de générer une poussière excessive, utilisez un suppresseur de poussière si nécessaire.
TRAITEMENT DES DÉCHETS	L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.
EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT	Balayer ou passer l'aspirateur et placer les déchets dans un contenant d'élimination.



ARTICLE 8 : INFORMATION DE PROTECTION SPÉCIALE

PROTECTION RESPIRATOIRE	Fournir une ventilation adéquate, et une protection respiratoire approuvée NIOSH / OSHA selon les besoins
VENTILATION	Évacuation locale (spécifiez le taux) tel que requis pour une application spécifique d'utilisation mécanique (taux général), voir les ARTICLES 4 et 9 « autres précautions à prendre »
GANTS DE PROTECTION (PRÉCISER LE TYPE)	Gants de travail normaux.
PROTECTION OCULAIRE (PRÉCISER LE TYPE)	Lunettes de sécurité
AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Une protection spéciale est requise pour les travailleurs exposés à une opération de sablage par abrasifs.

ARTICLE 9 : PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE	Gardez au sec pour conserver le matériau dans un état utilisable. Conserver dans les conteneurs d'origine afin de conserver son intégrité.
AUTRES PRÉCAUTIONS	Déterminer la conformité avec le tableau Z-3 OSHA 1910.1000 « poussières inertes ou nuisibles »
PEL* - POUSSIÈRE TOTALE	15 mg / m ³
FRACTION RESPIRABLE	5 mg / m ³
PEL - LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE	8 heures
PONDÉRÉE DANS LE TEMPS	mg / m ³ = milligrammes par mètre cube : S/O

*PEL (Permissible Exposure Limit) : limite d'exposition admissible

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	1 / 10 / 2018 - Rév. 1
-------------------------------------	------------------------

